

64



ÉCOLE & SYNDICALISME

N°119
n° de mars 2015
imprimé par nos soins
N° CPPAP : 0415 S 07349
Directeur de la publication : Sargeni-Chetaud
Exp: école et syndicalisme 0.70€

Dispensé de timbrage

PAU PPDC

Déposé le 23-03-2015

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Le printemps avance toujours plein de promesses, dit le poète. Mais il n'est pas le seul, nos dirigeants aussi ! Seulement, si on est sûr que la neige laissera la place aux jonquilles, on ne voit pas encore la rigueur céder devant l'intérêt général...

En Europe, le peuple grec a démocratiquement désigné un gouvernement décidé à combattre des politiques d'austérité qui n'ont fait qu'enfoncer leur pays dans plus de détresse. Et il lui faut beaucoup de courage pour se faire entendre, pour résister aux pressions, aux chantages politiques et économiques dont la Grèce fait depuis l'objet de la part d'institutions qui n'ont aucune légitimité démocratique, comme la BCE ou le FMI. Sans oublier le manque de soutien flagrant des « partenaires » européens.

En France, un gouvernement dont on ne compte plus les renoncements à des promesses électorales, entendant la colère qui gronde mais ne voulant pas l'écouter, fait usage de l'article 49.3 pour faire passer la loi Macron. Une loi, ou plutôt un pack de plus de 100 lois, qui représente une attaque sans précédent contre le code du travail, les droits des salariés, les droits syndicaux, les normes environnementales...

Dans nos écoles non plus, une hirondelle ne fait pas le printemps... La fonction publique, et les enseignants notamment, continuent de subir une politique d'austérité, avec par exemple des salaires gelés depuis 2010. Le budget ne suffira pas non plus à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage. La carte scolaire qui s'annonce risque d'en être le triste témoin.

Peuples, citoyens, enseignants, élèves... **Pour tous c'est donc la même logique qui opère.** Une logique mettant en avant une rigueur budgétaire au détriment de l'intérêt collectif, et des plus faibles en particulier.

C'est pour cela que le SNUipp-FSU, syndicat de défense de notre profession et de transformation sociale, continuera de se battre, d'intervenir dans les diverses instances et qu'il se joindra au mouvement du 9 avril contre les politiques d'austérité.

Ensemble, faisons le printemps !



Mathilde Blanchard et Philippe Gassan

POUR DIRE NON AU FATALISME DE L'AUSTÉRITÉ

Les choix économiques opérés par le gouvernement non seulement ne sont pas efficaces pour résorber le chômage, mais ils aggravent les conditions de vie des salariés, des jeunes, des retraités, des demandeurs d'emploi : blocage des rémunérations et des pensions, multiplication des plans sociaux, diminution des prestations sociales alors que dans le même temps, des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux employeurs sans contreparties.



**grève
le 9 avril**

Dans la fonction publique,

c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des retenues pour pension, les suppressions de postes dans certains services et ministères qui dégradent les conditions de travail. Et des réformes, dont celle de l'organisation territoriale, risquent d'impacter la présence des services publics de proximité, diminuer l'emploi public créant un climat anxieux chez les agents.

Pour les enseignants

Il est plus que temps d'opérer un rattrapage par rapport à leurs collègues européens, de les rémunérer à la hauteur de l'importance de leur mission et de leur niveau de formation. A commencer par un déblocage budgétaire permettant l'alignement immédiat de l'ISAE sur l'ISOE. La prochaine carte scolaire va mettre en lumière des créations d'emploi insuffisantes pour l'école. Mieux d'école, c'est aussi créer des postes à la hauteur des besoins, pour notamment faire baisser les effectifs. Depuis janvier, la ministre de l'Éducation nationale crée une nouvelle priorité par semaine : numérique, laïcité, harcèlement, développement durable, évaluation... Maintenant ça suffit ! Faire réussir tous les élèves, combattre l'échec scolaire, intégrer les élèves en situation de handicap, apprendre à vivre ensemble... les discours et les incantations n'y suffisent pas. Mieux d'école, ce sont d'abord des enseignants mieux reconnus, mieux formés et mieux payés, des élèves mieux encadrés et mieux accompagnés sur le chemin des apprentissages.

Créations de postes, hausse des salaires : c'est le message que porteront les enseignants dans la rue le 9 avril, aux côtés des fonctionnaires et de l'ensemble des salariés.

Appel intersyndical: CGT, FO, FSU , Sud

POUR FAIRE GREVE

Je préviens les parents en temps correct avant. Je préviens la mairie si l'école est fermée. Je remplirai individuellement le papier demandant si j'ai fait grève.



Stage: « Quelles pratiques d'évaluation pour la réussite de tous ? »

Mardi 5 mai
à Pau
9h30 - 16h30

Avec

André Antibi

professeur à l'Université Paul Sabatier
de Toulouse, est l'auteur de diverses
études sur l'échec scolaire.



A l'origine du Mouvement contre la constante macabre, André Antibi travaille à la mise en place d'évaluations par « contrat de confiance ».

Alors que la question de la note avait traversé nombre de médias, et à l'heure où la Ministre de l'Éducation clôt la conférence sur l'évaluation par un statu quo général, la problématique de l'évaluation reste pourtant posée.

« L'évaluation à la française », avec ou sans note, qui se transmet de l'enseignant à l'élève devenu professeur, permet peu de relation de confiance. Les élèves français ont peur de se tromper et manquent d'initiative. Tels sont les constats de PISA. Les pratiques actuelles induisent des rapports de compétition qui peuvent générer des sentiments de stigmatisation et de dépréciation personnelle, démobilisants dans les apprentissages, voire dans la construction personnelle. De plus, elles ne renseignent que très partiellement sur ce que l'élève sait ou ne sait pas.

Bref, la note chiffrée telle qu'elle existe ne peut plus répondre à la réussite de tous, mais les multi-cases du LPC, enfin enlevé du socle, n'est pas une solution...

Quelles évolutions possibles alors des modalités d'évaluation ?

Parce que l'évaluation reste un acte important dans nos pratiques professionnelles (et pas seulement au regard du nombre d'heures que cela nécessite!) , nous vous proposons une rencontre sur ce sujet avec ANDRÉ ANTIBI.

A NE PAS MANQUER !

La constante macabre

C'est l'idée qu'un professeur qui donnerait des bonnes notes à tous, il serait laxiste ou médiocre. Se développe alors, inconsciemment, un mécanisme visant à maintenir une partie d'échec dans les résultats d'une classe. On oublie que ces mauvaises notes sont à l'origine de souffrance et de manque de confiance chez les enfants et adolescents.

Le Contrat de confiance

La première étape est de faire prendre conscience aux enseignants de ces pratiques instinctives qui consistent à faire rater un certain nombre d'élèves de manière systématique. Ensuite, viennent les solutions.

André Antibi a imaginé un système d'évaluation par « contrat de confiance ». Selon lui, le meilleur moyen pour aider les élèves à apprendre et à assimiler la matière est de donner les questions des évaluations sommatives à l'avance. Cela permet de susciter davantage de questions/réponses lors des cours et favorise une meilleure acquisition des connaissances. Cela éclaire aussi les implicites des attendus et rétablit des climats de confiance.

Inscription avant le 5 avril

Demande d'autorisation d'absence s/c de
l'IEN + mail à snu64@snuipp.fr

Carte scolaire



COMMENT ÇA MARCHE ?

Deux commissions, le CTSD, puis le CDEN, étudient les propositions de l'Inspecteur d'Académie.

Le SNUipp-FSU défend toutes les écoles dont elle a les dossiers. Fiches à remplir disponibles sur notre site

Après des heures de débats, l'IA arrête ses décisions.

Aucune mesure ne peut être entérinée avant ces deux réunions: ni fermeture, ni ouverture, ni fusion !

QUAND ?

CTSD : le mardi 7 avril

CDEN: le jeudi 9 avril

Report éventuel el lundi 13 avril

L'austérité appliquée à l'éducation, dans le 64, c'est aussi ça :

Un seul poste pour les Pyrénées Atlantiques, ciblé pour une classe autiste.

Aucune dotation prévue pour :

- une démographie en hausse d'une soixantaine d'élèves
- Une baisse des effectifs par classe
- Une reconstruction des RASED
- Une demande accrue pour le bilinguisme
- Des décharges supplémentaires pour les direction d'école
- Des nouveaux dispositifs liés à la refondation (PDMQC, - de 3 ans ...)
- Des nouveaux postes de PEMF pour répondre à une promo de stagiaires importante
- Une augmentation du volant de remplaçants pour répondre aux pénuries et permettre une formation continue

Bref, tout ceci devra se faire à moyen constant. Donc, soit ne se fera pas, soit très à la marge, soit au détriment de beaucoup de fermetures...

A noter aussi que cette carte scolaire s'accompagne d'une attaque sans précédent pour le milieu rural avec un refus de dérogation pour les classes enfantines (ce qui siphonnera les effectifs des petites écoles, des pressions pour les RPI coûte que coûte, sans considération des complexités géographiques ni pédagogiques.

Et enfin l'école maternelle, en voie progressive de disparition, puisque les fusions sont à la mode, niant la spécificité de cette première école, en totale incohérence avec les nouveaux programmes !

Le leitmotiv semble être:

« le service public d'éducation, vraiment, ça coûte trop cher ! »

Dans l'air du temps: austère.

Carte scolaire (suite)

ET DONC ?

- Réunir les conseils d'école pour faire un courrier commun à l'IA contre la fusion, la fermeture ou une demande d'ouverture
- Contacter le SNUipp-FSU pour faire le point sur les effectifs et les mobilisations en cours
- Remplir la fiche disponible sur notre site



Mercredi 8 avril

Demi-journée d'info syndicale
14h
Pau (complexe de la république)
Bayonne (bourse du travail)

« Moins d'élèves par classe, ce n'est pas secondaire ! »

Il est temps de mettre sur la table la question de la taille des classes, facteur largement sous-estimé par les ministères successifs et ignoré dans le débat public.

Si aucune étude scientifique n'a, pour l'heure, établi de lien direct entre nouveaux rythmes scolaires et apprentissages – et ce, contrairement aux affirmations non étayées de la ministre – il en va différemment de la corrélation entre nombre d'élèves par classe et réussite scolaire. De nombreuses études françaises et internationales dont certaines sont rassemblées dans une note de la DEPP livrent des conclusions éclairantes pour notre école :

Même si le lien reste complexe et lié aux pratiques pédagogiques, moins d'élèves par classe est égal à « plus de réussite ». Selon cette note, la réduction de la taille des classes a d'ailleurs plus d'effet dans le primaire et bénéficie davantage, dans l'ensemble, aux élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé, et notamment à ceux scolarisés en éducation prioritaire. Le rapport publié en janvier par l'OCDE indique qu'un grand nombre des pays ont intégré les résultats de ces études dans leur politique scolaire et ont engagé une baisse sensible des effectifs par classe au cours des quinze dernières années.

A contrario, la France reste un mauvais élève. **Son école primaire se singularise par un nombre d'élèves par classe largement au-dessus de la moyenne des pays européens, notamment en maternelle.** Le ministère lui-même estime à plus de 7 700 les classes dépassant 30 élèves et à plus de 90 000 celles dépassant 25 élèves (RERS 2014).

Notre école a vu plus de 30 000 postes supprimés dans le primaire entre 2007 et 2012. Depuis, elle a bénéficié de 8 912 créations dont 2 511 pour la rentrée prochaine, mais en accueillant dans le même temps plus de 100 000 élèves supplémentaires. Conséquence, le nombre d'élèves par classe ne baisse pas et notre école reste à la remorque des pays européens dans ce domaine. Un seul chiffre : Il faudrait créer 37 000 postes dans le primaire pour atteindre la moyenne des pays de l'UE en matière de taille de classe, 44 000 pour rejoindre le taux finlandais.

L'école primaire doit bénéficier de meilleures conditions de scolarisation pour favoriser la réussite scolaire et le vivre ensemble. Pour cela, dès l'école maternelle, il faut baisser de manière significative le nombre d'élèves par classe.

▣ **C'est une condition indispensable pour favoriser les interactions langagières avec les « petits parleurs », ces enfants qui ont besoin de stimulations pas toujours présentes à la maison.**

▣ **C'est aussi une condition pour diversifier les pratiques pédagogiques, se centrer davantage sur les apprentissages et donc moins sur la gestion du groupe, et assurer un meilleur suivi de la progression individuelle.**

TAFTA ATTENTION DANGER !

Discrètement, avec bien peu d'informations médiatiques, avec une désignation de plusieurs sigles (TAFTA, TTIP ou PTCI) accroissant les confusions, le Traité transatlantiques se met en place.

Il s'agit d'un traité de libre échange entre l'Union européenne et les Etats Unis.

Quelques commissaires européens, en catimini, négocient une jungle commerciale internationale.

Loin de se limiter à réduire les tarifs douaniers, il se propose de supprimer tous les obstacles à la libre concurrence. Il devrait entre autre ouvrir les portes de l'Europe au bœuf aux hormones, aux OGM, aux poulets désinfectés au chlore.

Sous prétexte de booster la croissance, le traité remet en cause la souveraineté nationale et les droits sociaux. C'est une véritable prééminence du droit des entreprises sur le droit commun.



Plus d'infos sur le site du collectif
« stop TAFTA »
<https://www.collectifstopafta.org/>



Les dangers du projet en 6 points

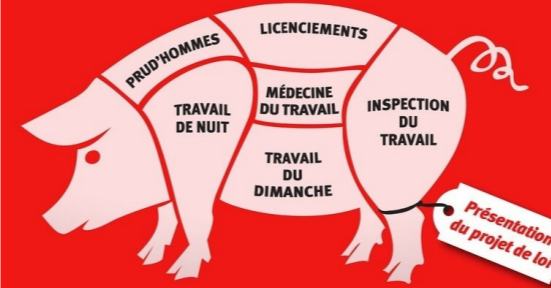
- La suppression des normes qui constituent des contraintes pesant sur la concurrence, notamment : les normes sanitaires, environnementales, sociales qui feraient barrage à un produit ou lui donneraient un handicap ; les acquis et les protections devraient s'effacer ;
- L'alignement des normes européennes sur les normes états-uniennes qui sont « moins disantes », moins protectrices ;
- La création d'une institution internationale pour administrer le traité et assurer son respect ; elle sera dotée d'une autonomie pour pouvoir l'aménager après son adoption sans qu'il soit nécessaire de revenir vers les Parlements des Etats ;
- Le règlement des conflits entre une entreprise privée et les pouvoirs publics par un arbitrage privé, constitué pour l'occasion par le Centre international de règlement des différends sur l'investissement, sur le modèle utilisé par Christine Lagarde en faveur de Bernard Tapie ; cet organe de règlement des différends n'aurait donc pas la neutralité d'un tribunal permanent et serait une menace pour la souveraineté des Etats ;
- La réduction des tarifs douaniers, encore élevés, dans l'agriculture ; pour résister à la concurrence états-unienne, la conséquence en serait une généralisation de l'agriculture industrielle et intensive ;
- L'ingérence dans les décisions des collectivités territoriales par dessus la souveraineté des Etats : en cas de conflit avec une entreprise privée, à un arbitrage des différends pourra casser les délibérations de la collectivité (art. 3, 4, 24, 27).

LOI MACRON , C'EST NON !

Passée en force avec le 49-3, la loi Macron représente une véritable casse sociale .

La loi Macron profite d'un contexte avec des millions de chômeurs, une précarisation accrue, pour faire passer une régression des droits des salariés, une flexibilité du travail et une remise en question des droits syndicaux.

Pour les patrons,



tout est bon dans le Macron !

FACILITER LE TRAVAIL LE DIMANCHE



Banalisation du travail du dimanche et de nuit

Cette banalisation c'est à terme la fin de toute contrepartie
Dans certaines zones dérogatoires, les patrons pourraient faire travailler les salariés tous les dimanches et jusqu'à minuit sans les compensations prévues normalement dès 21h (prime, temps de pause, alimentation, conciliation avec vie familiale...).
En désorganisant les familles, les activités culturelles et sportives, le travail dominical déstructure « le vivre ensemble »

Conseil prud'hommal sous tutelle

Développer des procédures de médiations en dehors des Prud'hommes, comme si patron et employé étaient sur un plan d'égalité.
Les conseils prudomiaux seraient soumis à un encadrement disciplinaire. Pour les affaires les plus difficiles, les conseils seraient sous la tutelle d'un juge.

Destruction de l'inspection du travail

En dépénalisant la plupart des infractions au travail, la loi Macron à rassurer les contrevenants et à enlever la menace de l'Inspection du Travail.

Gel des salaires pour les uns, milliards d'euros de cadeaux fiscaux pour les autres...
Voilà que la casse du code du travail vient donner encore un peu plus aux patrons .
Le racisme et l'extrême droit en profitent pour prospérer sur le désespoir et la crise.
Le 9 avril , dénonçons cette politique libérale et d'austérité pour les peuples et défendons une alternative sociale



Bulletin d'adhésion 2014/2015



66 rue Montpensier 64000 PAU
05 59 80 28 27 - snu64@snuipp.fr

Nom
Nom de jeune fille
Prénom

Instituteur PE Echelon :

Adresse complète.....

Date de naissance : / / Date de sortie IUFM:

Téléphone :

Courriel :

Ecole :
 Ville :
 Temps partiel : quotité

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : 1 chèque plusieurs chèques
 Prélèvements mensuels

Syndiqué(e) 2013 /14 : oui non

Situation administrative :
 Temps partiel – Disponibilité – Retraite – Autre:

COTISATIONS

66% de la cotisation déductibles des impôts.
Crédit d'impôt pour les non imposables.

ECHELON	Instituteur	PE	Hors Classe
1			
2			
3			
4		133	216
5		140	221
6	125	147	231
7	128	157	241
8	133	167	
9	140	178	
10	147	197	
11	162	208	

Retraités	AE EVS/AVS	Dispo Congés parental
95€	25 €	75€
Etudiants	PES	CPC / PEMF ASH Direction
20 €	100€	+ 10 €

En conformité avec la loi informatique et liberté du 6/01/78, j'accepte de fournir au SNUIPP les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ses informations dans des fichiers.
DATE : SIGNATURE :

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT SEPA

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Débiteur (vos nom, prénom et adresse)	Nom et adresse du créancier SNUipp-FSU 64 66 rue Montpensier 64000 PAU
Compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA (ICS) FR60ZZZ411859
Etablissement _____ Guichet _____	Date : _____
N° de compte _____ Clé _____	Signature : _____

Merci de fournir un RIB.

Souhaitez-vous renouveler ce prélèvement automatique les années suivantes ? : oui non

Brèves de printemps...

Journée de solidarité: toujours plus corvéables !

Le SNUipp64, invite les collègues à faire prendre en compte le travail déjà effectué (10 mn d'accueil, réunions concernant la réforme des rythmes, équipes éducatives, conseils des maîtres supplémentaires....).

Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà averti l'administration de cette consigne.

Pour rappel, l'arrêté (texte officiel) du Ministère de l'Éducation Nationale du 4/11/2005 stipule que :
"Pour les personnels enseignants des premiers et second degrés et les personnels d'éducation : Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école" et "Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres".

Aucune date ne peut donc être imposée sans vous avoir consulté avant. A notre connaissance, ce n'est pas le cas, les dates des 11 avril et 18 avril ne sont donc pas conformes aux textes.

**Modèle de lettres et tableau de décompte
sur le site du SNUipp-FSU 64**



ASH Audience du 11/02/2015 avec le DASEN

Comme chaque année le SNUipp64 a sollicité une entrevue avec le DASEN pour évoquer les questions liées à l'ASH.

Isolement des CLIS, gestions des AESH, fonctionnement des inclusions des élèves d'ULIS, introduction des doubles niveaux en SEGPA, insuffisance des RASED et pauvreté des départements en formation CAPASH ...

Vous trouverez le compte rendu disponible sur le site
64.snuipp.fr



**NON M. LE RECTEUR, JE NE SUIS PAS TENU(E)
DE VOUS DONNER MON NUMÉRO PERSONNEL !**

Plusieurs écoles ont reçu une note sur le recensement des coordonnées des responsables d'établissement émanant du rectorat où il leur est demandé de renseigner leur numéro de portable personnel. Aucune directrice, aucun directeur d'école n'est tenu de le faire. Pas plus que d'être obligés de disposer d'un téléphone portable d'ailleurs ! Les enseignants comme les directeurs ne sont pas soumis à des contraintes. Elles existent dans certaines professions de la fonction publique, et cela donne lieu à une rémunération supplémentaire, un téléphone professionnel un tour de garde etc. Bref c'est encadré par des textes dont nous ne relevons pas.

Demi-journée d'informations syndicales

Mercredi 8 avril

14H

PAU (complexe de la République)

BAYONNE (bourse du travail)

C'est le premier après midi de rattrapage du pont de l'ascension.
C'est entre les deux jours de commissions de carte scolaire
C'est la seconde demi-journée d'information syndicale sur temps élève que le SNUipp-FSU organise cette année.

A l'Ordre du jour :

- Carte scolaire
- Mouvement
- Points divers

Informations syndicales , mode d'emploi

Combien ?

Depuis cette année, chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire.

Qui peut y participer ?

Tout le monde ! Syndiqués ou non, tous les instituteurs, professeurs des écoles, directeurs, titulaires, stagiaires, AVS, EVS...

Comment ?

Les enseignants intéressés par une Réunion d'Information Syndicale s'engagent à informer leur IEN au **moins 48 heures avant** la réunion syndicale soit :

- par une demande d'autorisation d'absence si sur "temps-élèves"
- par un courrier ou courriel informant de votre participation à telle réunion.

Sur quel temps ?

- 3 h possibles sur le "temps-élèves", sous réserve d'une continuité du service public
- 6h ou 9h possible en déduction des 18h d'animations pédagogiques (que la réunion et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Ces modalités pratiques sont toujours en vigueur à ce jour.

Un droit ?

Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Education Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit 9heures par an dans les écoles.

Est-on payé ?

Oui ! Cette demi-journée n'est pas une grève, elle est donc rémunérée.

PAP : nouveau dispositif, nouveau papier, nouveaux « troubles » ...

Ce nouveau dispositif : Plan d'Accompagnement Personnalisé se met en place dans un contexte de conditions de travail et d'enseignement dégradées. Il est présenté comme un moyen d'éviter le recours systématique à la MDPH ou à d'autres dispositifs jugés mal adaptés (PAI »dys «).

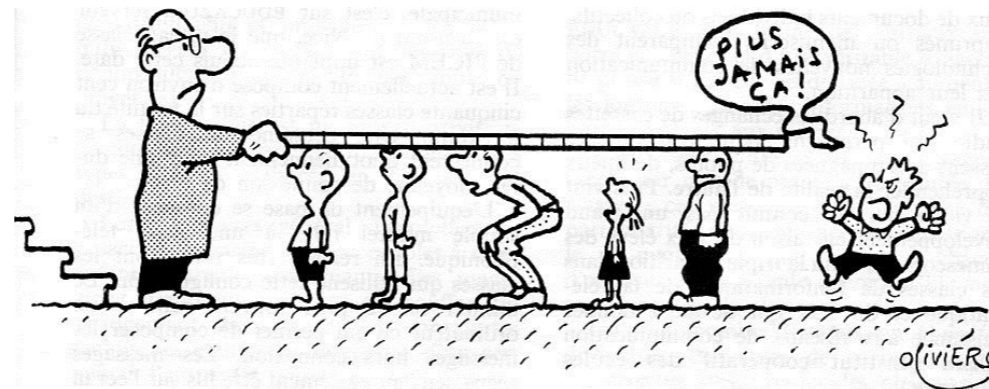
S'il peut, à priori, donner un sentiment d'un entre deux (dispositifs) intéressant, pour nous il interroge fortement à plusieurs titres :

Il arrive dans une période où le recrutement d'AESH n'a cessé d'augmenter... ce qui a posé ici ou là des soucis de recrutements, de budget... La fonction première ne serait-elle pas de désengorger les prescriptions MDPH ?

Après de nombreuses tentatives d'externalisation de la difficulté scolaire en renvoyant vers des professionnels hors l'école la difficulté, il s'agit là d'un mouvement inverse d'intégration du médical dans l'école. Nous ne sommes pas sur une visite médicale de prévention dans le cadre de la santé des enfants, mais bien dans un processus vers une nouvelle conception des difficultés

L'émergence et la multiplication des « dys », de termes médicaux et psychologiques pour expliquer les difficultés d'apprentissage soulèvent également plusieurs problématiques. Ce type de « diagnostic » peut rassurer les familles, voire l'enseignant. Mais est-il pertinent ou est-il un effet de mode, une sur-médicalisation de la difficulté scolaire ? La difficulté scolaire est de plus en plus associée à un « trouble » et non plus à un processus logique dans l'évolution de l'apprentissage. Tout ce qui s'éloigne d'une norme pré déterminée est assimilé à une cause médicale.

Ce dispositif, comme le PPRE, donne un traitement fortement individualisé, avec une responsabilité de l'échec pesant sur l'élève et l'enseignant qui se voit renforcée. Alors que la Cours des comptes vient de pointer l'inefficacité d'une multitude de dispositifs d'aides individualisées, on nous en « colle » un autre !



Ces « plans », « projets » éludent du coup des responsabilités institutionnelles : nombre de personnels RASED très insuffisant, taux d'encadrement élevé, dispositif PDMQC très à la marge...

Le rythme de travail actuel, le manque de temps de partage, de formation ne permettent plus des « disputes » sur le métier. Les propositions pédagogiques, ce qui constitue le cœur de notre métier, sont reléguées au second plan. Comme le PPRE, le PPS, le GEVASCO, il constitue une charge de travail supplémentaire. Plutôt que de lancer un véritable plan de formation pour travailler à des réponses pédagogiques, on nous donne des cases à remplir supplémentaires !

On a tout de même de plus en plus souvent l'impression que, dans l'Education Nationale, l'on met des sparadraps pour soigner des hémorragies.





A NE PAS MANQUER !
STAGE MARDI 5 MAI
 avec **ANDRÉ ANTIBI**
 « **Quelles pratiques d'évaluation pour la réussite de tous ?** »
Voir page 3



FERMETURES, FUSIONS, OUVERTURES
Ne restez pas isolés
Contactez le SNUipp-FSU
Voir pages 4 et 5

NOUS SOMMES TOUJOURS CHARLIE

Pour continuer à faire vivre un SNUipp présent et dynamique, syndiquez-vous !
 **ENSEMBLE, nous sommes plus forts .** 

SNUippFSU64

66 rue Montpensier
 Villa Fanny
 64 000 PAU
 tél. : 05 59 80 28 27
 Mail : snu64@snuipp.fr

PERMANENCES

Tous les matins
 du lundi au jeudi

Délégués
du Personnel

Beaumat Cathy
 Dalia Françoise,
 Blanchard Mathilde,
 Carricart Stéphanie
 Formet Pierrette,
 Roux Méline,
 Acedo Marie
 Senderain Cécile
 Gassan Philippe
 Rondelaud Laurence

Secrétariat
départemental

Mathilde BLANCHARD
 Marie ACEDO
 Catherine BEAUMATIN
 Cécile BERTERREIX
 Stéphanie CARRICART
 Pierrette FORMET
 Philippe GASSAN
 Laurence RONDELAUD
 Méline ROUX
 Cécile SENDERAIN

Trésorerie

Philippe GASSAN
 Méline ROUX

SOMMAIRE

P 1	Edito
P 2	GREVE le 9 avril
P 3	André Antibi
P 4	carte scolaire
P 5	carte scolaire
P 6	Stop TAFTA
P 7	Loi Macron
P 8	Adhérez !
P 9	mercredi 8 avril
P 10	Brèves de printemps
P 11	PAP
P 12	Sommaire